



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 11 avril 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 31
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA.

10 - VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE D'ASPE

Il est proposé au Conseil municipal la création d'une autorisation de programme pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue d'Aspe. En effet, compte tenu de la longueur de cette voie et de la nature des travaux à réaliser, l'aménagement de cette rue peut être réalisé par tranches sur deux exercices.

Il est rappelé qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe d'annualité prévue par le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville d'Oloron Sainte-Marie, approuvé par le Conseil municipal en date du 18 mars 2024.

Le coût de cette opération d'aménagement est estimé à 650.000 €.

Il est proposé de voter une autorisation de programme d'une durée de deux ans et d'arrêter la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

Budget principal AP 110014 / Aménagement de la rue d'Aspe Opération 110020		
DEPENSES		
MONTANT AP	CP 2025	CP 2026
650.000 €	250.000 €	400.000 €

Votre assemblée est invitée à :

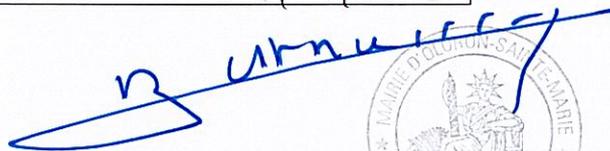
- **APPROUVER** le présent rapport,
- **DECIDER** l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

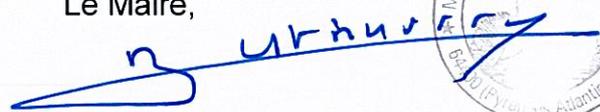
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 16/04/2025




Le Maire,




Bernard UTHURRY